Certificat de compétence Amiante

REFERENCE: SEC157
Formateur: LUXCONTROL Asbl

4.0 Jour(s)

Description

La formation à l'obtention d'un « Certificat de compétence Amiante » selon l'article 11bis du Règlement grand-ducal modifié le 15.07.1988 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l´amiante pendant le travail, délivre le « Certificat de compétence Amiante » reconnu par les autorités compétentes luxembourgeoises et obligatoire pour le travail dans le domaine de l'amiante.

Objectifs

La formation à l'obtention d'un « Certificat de compétence Amiante » selon l'article 11bis du Règlement grand-ducal modifié le 15.07.1988 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l´amiante pendant le travail, délivre le « Certificat de compétence Amiante » reconnu par les autorités compétentes luxembourgeoises et obligatoire pour le travail dans le domaine de l'amiante.

Public cible

Tout travailleur exposé aux fibres d'amiante

Contenu

- Le minéral amiante
- Médecine du travail
- Utilisations de l'amiante
- Prescriptions et réglementation
- Travaux d'assainissements amiante
- Elimination des déchets
- Surveillance des travaux d'assainissements
- Démonstration pratique
- Test écrit

Pédagogie

Exposé, discussions, échanges d'expériences

Indications

Tout participant qui validera par écrit (contrôle organisé en fin de formation par l'Inspection du Travail et des Mines) et avec succès sa formation (le cas échéant contrôle écrit complété par un contrôle complémentaire à l'oral), recevra nominativement un diplôme représentant le « Certificat de compétence » dans le domaine de l'amiante